

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1566>

Communiqués de LAB & de la FSE en solidarité aux 3 militants de l'UGTG : Gabriel Bourguignon, Fred Louise et Michel Madassamy

Date de parution : 29 novembre 1999

- Actualité -

Date de mise en ligne : mercredi 10 août 2011

Mis à jour le : mercredi 10 août 2011

UGTG.org

I/ COMMUNIQUE de LAB

[{JPEG}]

Suite au verdict du procès de Michel MADASSAMY, Gabriel BOURGUIGNON et Fred LOUISE

Le syndicat LAB tient à réagir suite au verdict rendu par le tribunal de Pointe-à-Pitre ce Mardi 9 août 2011 à l'encontre de trois militants de l'UGTG.

Tout d'abord, nous nous réjouissons d'apprendre que Gabriel BOURGUIGNON et Fred LOUISE soient relaxés dans cette affaire longue de 10 ans.

Néanmoins, nous tenons à dénoncer fermement la tentative de diabolisation de l'UGTG par l'État français, et la criminalisation de ses adhérents qui par le biais de l'action syndicale luttent.

Nous dénonçons également la condamnation à 3 mois de sursis retenu à l'encontre de Michel MADASSAMY, et apportons toute notre solidarité à ces trois militants de L'UGTG ainsi qu'à leurs familles, salis et maltraités pendant tant d'années par l'État français.

Igor Urrutikoetxea (Secrétaire aux Relations Internationales de LAB)

LAB le 10 aout 2011

II/ Communiqué de la Fédération Syndicale Etudiante (FSE)

[{JPEG}]

Solidarité avec les militant-e-s de l'UGTG, sendikalis pas kriminèl !

Mardi 9 Août 2011 à Pointe-à-Pitre, le tribunal a prononcé les sentences dans le procès de Gabriel Bourguignon, Freddy Louise et Michel Madassamy, trois camarades syndicalistes, militants de l'Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe (UGTG). Accusés en 2002 de tentative d'incendie, de violence en réunion et de rébellion contre la force publique, la malhonnêteté des accusations a conduit à la relaxe des deux premiers, mais pourtant à la condamnation de Michel Madassamy, à une peine de prison avec sursis pour avoir soi-disant, blessé seul 16 gendarmes alors que même les témoignages des gendarmes en question le mettent nettement hors de cause. **Qu'on ne s'y trompe pas, ce procès était avant tout politique : Une énième manoeuvre pour déstabiliser et criminaliser l'action syndicale collective.**

Mais de quoi nos camarades sont-ils coupables ? En Septembre 2002, face aux nombreuses liquidations et mauvaises gestions de leur station service, les 4 salariés de la station décident d'entamer des procédures pour

reprendre légalement leur outil de travail. Ils se heurtent alors au refus de la société de tutelle qui met en oeuvres divers coups de pression. TEXACO, multinationale pétrolière américaine, au passé illustre et sans tâche, réputée pour son soutien matériel aux Franquistes pendant la guerre d'Espagne , ou encore pour son commerce avec l'Allemagne Nazie pendant la seconde guerre mondiale, reste sur ses positions.

Face au blocage de la compagnie pétrolière, les chauffeur-euse-s de camions citernes entament une grève de solidarité pour soutenir les salariés de la station et le droit pour les travailleurs de reprendre leur outil de travail. Après 10 jours de lutte, le PDG de TEXACO, Mr Laroque, noie le processus qui pourtant s'acheminait vers la fin du conflit et coupe toute discussions, alors que le dossier de reprise était en bonne et due forme. La multinationale, décidée de saboter la grève, et faisant fi de tout droit du travail, sous le regard bienveillant des représentant-e-s de l'État et malgré les alertes lancées par l'inspecteur du travail Mr Bonnafous, licencie les grévistes, embauche des intérimaires, et loue les services d'une véritable milice pour briser le mouvement de grève, et ce en toute impunité.

Ne se laissant pas faire et toujours solidaires, les grévistes organisent une manifestation ou 500 personnes participent, le 14 Novembre 2002, devant le siège de la Société Anonyme de raffinerie des Antilles (SARA). Les gendarmes chargent violemment aux ordres du sous-préfet, Mr Lelay. Les insultes racistes pleuvent autant que les coups et de nombreux manifestant-e-s sont blessé-e-s, certain-e-s assez gravement, sous l'oeil des caméras de quelques journalistes présent-e-s. C'est lors de cette violente répression digne des plus sombres épisodes de l'histoire coloniale française que nos camarades, déjà blessés par la charge répressive des gendarmes, sont arrêtés, isolés, interrogés, frappés, insultés, leurs droits élémentaires en garde à vue tout simplement foulés au pied. S'en suivra alors une véritable campagne de calomnies dans la presse, ou préfet, patrons, élus et journalistes accablent les militants, justifient la violence des gendarmes par la résistance des manifestants, et prétextent (parce qu'ils avaient trouvé un briquet sur l'un d'entre eux) que les grévistes voulaient incendier les installations pétrolières !

S'ensuit alors la mise en examen de nos trois camarades, et une longue procédure de presque 10 ans, les criminels ou leurs complices, état colonial et patronat, souhaitant faire des exemples et briser ainsi toute velléité de solidarité et d'organisation collective. Mais c'était sans compter sur le soutien des syndicalistes, des grévistes et de la population, qui, conscients de la mascarade ont toujours soutenus les inculpés.

La Fédération Syndicale Étudiante condamne la répression qui s'est abattue sur nos camarades, et notamment ses intolérables relents racistes et coloniaux ; le combat continue contre le sursis de Michel Madassamy, et contre l'impunité des vrais coupables de cette affaire, notamment la compagnie SARA-TEXACO et les représentants de l'état français ; La criminalisation du syndicalisme de lutte est une pratique courante en Guadeloupe, en France et dans le monde, et nous devons y opposer la plus ferme et la plus opiniâtre solidarité de classe. Nous saluons la détermination de nos camarades Gabriel, Freddy et Michel, soutenons la revendication de réappropriation par les travailleurs de leur outils de production, et réaffirmons notre solidarité avec l'UGTG et l'ensemble des guadeloupéennes et guadeloupéens qui luttent !

JOU NOU KÉ MÉTÉ A JOUNOU PÉKÉ JANMÉ VWÈ JOU !

Contre le racisme et la colonialisme,

Contre la répression et la criminalisations de nos luttes,

Solidarité de classe, Pas de justice, pas de paix !

Etienne CIAPIN,

porte-parole de la Fédération Syndicale Étudiante